



Compte-rendu de Réunion

Objet de la réunion : Commission Sports Loisirs Jeunesse

Date	13/06/2022	Lieu	Salle de la Rotonde
Durée	2h	Organisateur	Bakhta KELAFI
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none">1 Retour sur les critères d'attribution des subventions2 Échanges sur le fonctionnement des gymnases du Lycée Agricole3 Retour des associations sur l'année 2021 – 20224 Projet Course d'orientation5 Le contrat d'Engagement Républicain		

Participants

Présents :

M Valette, Mme Aribaud (Go Elan), M Benoist (Go Elan), M Pouly (Buzoku judo), M Poujol (Sports Loisirs Auzeville), M Lopes (Roller Club Toulousain), M Juille (ADAS INRAE), M Olivier (Lycée Agricole), M Bastié (Lycée Agricole), M Druilhe (Conseiller municipal), M Lallemand (CRAHB), M Tenailleau (Stade Escrime Toulousain), M Dien (chef de service Vie Associative), Mme Kelafi (Adjointe aux Sports)

Absents :

Amicale Bouliste, Les jardins de Jade, Club Omnisports des Côteaux, Foyer Rural René Lavergne, AE ENSAT, BLAC

Version	Date	Auteur/Rédacteur	Maître du temps
1	23/06/2022	Nicolas DIEN	

Mme Kelafi ouvre la commission en remerciant tous les participants pour leur présence. Elle félicite M Bastié pour l'année écoulée au Lycée Agricole.

Un tour de table de brève présentation de chacun est réalisé.

L'ordre du jour est rappelé oralement et le 1^{er} point de celui-ci est abordé.

1 – Retour sur les critères d'attribution des subventions

Mme Kelafi retrace les différentes étapes du travail mené en collaboration avec les associations en 2021 quant au choix des 3 critères d'attributions des subventions communales pour les associations sportives conventionnées. Les difficultés financières de la commune et la volonté politique de permettre aux associations d'être actives dans le mode d'attribution des subventions sont les 2 axes qui ont présidé à ce travail.

La consultation des associations et leur vote pour déterminer les 3 critères de ce mode d'attribution ont été les étapes suivantes qui ont permis d'aboutir à la liste finale des 3 critères retenus.

Puis M Kelafi liste les critères retenus :

- Le nombre d'adhérents à l'association au 1^{er} janvier de l'année en cours
- L'accès à tous (âges, sexe, loisirs, compétition)

- L'organisation de manifestations sur le territoire communal des années précédents

Ces critères permettront désormais l'arbitrage pour les attributions des subventions communales aux associations chaque année.

2- Échanges sur le fonctionnement des gymnases du Lycée Agricole

Mme Kelafi commence par remercier le Lycée Agricole pour la mise à disposition de ces infrastructures sportives dont le conventionnement a évolué en 2019 pour passer d'une durée de 3 ans à une durée de 5 ans, amenant la convention actuelle jusqu'en 2024. M Kelafi est très satisfaite de ce partenariat et souhaite le poursuivre.

Bien que dans la globalité l'échange de moyens se passe bien, il y a eu quelques problèmes cette année lors de l'utilisation des locaux. Ils ont à chaque fois pu être réglés. Néanmoins, cela implique, étant donné l'utilisation mutualisée de ces locaux (lycéens, étudiants et associations), que les associations qui sont parfois mises en cause dans les dysfonctionnements constatés, puissent justifier de leur bonne conduite et participer au bon fonctionnement. A cette fin, il leur est conseillé de ne pas hésiter lorsqu'ils constatent une anomalie matérielle ou fonctionnelle d'en informer M Dien par mail et d'y joindre le cas échéant des photos.

M Bastié prend ensuite la parole pour rappeler que la notion de sécurité est prioritaire sur tout le site de l'établissement et en particulier aux abords du terrain de rugby où se trouvent des hébergements. Il rappelle qu'il est important de faire attention à bien fermer les portes piétons qui donnent accès au site (portillon vert) sans les bloquer pour qu'elles ne se referment pas. De même, les portes des gymnases doivent être verrouillées après la dernière utilisation.

Les travaux qui ont lieu dans le petit gymnase (toiture et sol), occasionnant une longue fermeture, ne sont pas satisfaisants. En effet, il va falloir réaliser de nouveaux travaux pour insonoriser le sol et régler le problème de résonance et de niveau sonore. Ces nouveaux travaux doivent permettre une réflexion quant à l'utilisation de ce gymnase et son éventuelle orientation vers des sports de tapis et/ou de la musculation.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'utilisation du grand gymnase, M Marin indique que des bouchons de sol (trous pour l'installation de poteaux) ont été commandés pour remplacer ceux manquants. Suite aux dégradations du faux-plafond dans le local de stockage du matériel, la grille qui sépare les casiers bleus du matériel scolaire va être étendue jusqu'au plafond pour ne plus permettre d'intrusion. M Marin informe les associations et la mairie qu'il est disposé à ce que du matériel puisse être mutualisé. Il signale que les problèmes de rangement des buts de hand ont été réglés. L'utilisation du mur d'escalade se passe très bien, avec une bonne communication entre les professeurs du lycée et les intervenants escalade. M Juille de l'ADAS INRAE

Le créneau conventionné du lundi soir à 19h, décalé l'année dernière à 19h30 est à nouveau décalé pour commencer désormais à 20h.

Les portes ouvertes de l'établissement auront lieu en février 2023 et ne permettront pas l'accès aux installations pour les associations. Les dates précises seront communiquées ultérieurement.

Les associations questionnent M Bastié et M Marin.

SLA : Absence fréquente d'eau chaude dans les gymnases.

Le problème vient des installations qui datent de l'époque de construction et qui fonctionnent mal. Une nouvelle chaudière devrait être installée.

STE : problèmes suite au tournoi Mathieu Arilla du 02/04/2022

M Tenailleau rappelle les manquements qui ont été reprochés à l'association suite au passage de M Bastié le jour de l'événement.

Il indique que l'association avait bien fermé la porte du gymnase mais qu'il avait constaté une vitre cassée dès l'entrée dans les lieux le vendredi soir lors de l'installation.

Il reconnaît que les véhicules qui étaient garés devant le gymnase auraient dû être remontés plus tôt mais qu'ils avaient été descendus uniquement pour décharger leur matériel.

La mesure, prise par le lycée agricole d'interdire aux adhérents de l'association l'accès aux installations pour toute la semaine qui a suivi a causé un gros désagrément car les enfants n'ont pas pu se retrouver pour fêter les victoires.

Il conclut en rappelant le rayonnement mondial du club notamment dû au titre olympique de M Touya (entraîneur du club), celui de championne du monde de sa présidente Mme Touya-Menant et enfin de membres du club toujours en activité et participant au championnat européen.

3- Retour des associations sur l'année 2021 – 2022

ADAS INRAE : une année sans difficulté particulière. L'utilisation des locaux et le prêt de la salle INRAE se passent bien.

BUZOKU : une bonne année, les rencontres interclubs redémarrent et le club n'a pas subi de grosse perte d'adhérents après la période COVID. Depuis la réouverture du petit gymnase, l'association ne l'a utilisé qu'une seule fois. La mairie est remerciée pour le support logistique ayant permis d'organiser les 2 événements prévus au mois de juin.

STE : 51 licenciés pour 40% de féminine. Le forum des associations du mois de septembre a permis d'attirer de nouveaux jeunes. Les U13 et les U15 ont participé aux championnats de France

RCT : les adhésions ont fait le plein cette année. Quelques adhérents n'ont pas renouvelé après le COVID. Il n'y a pas eu de participation à des compétitions cette année mais les tests de niveaux ont pu être passés.

SLA : Bonne année avec un effectif adhérent qui a retrouvé son niveau d'avant COVID. L'association a choisi de ne pas organiser d'événement cette année mais souhaite pouvoir reposer la nuit du Volley en 2022 – 2023.

Go Elan gym : Le nombre d'adhérent a augmenté pour atteindre 250 en 2021 – 2022. La baby gym se passe bien à Auzeville, le reste des activités se déroulant à Castanet. 20 jeunes ont été inscrits dans 2 fédérations et ont participé aux championnats de France. L'année prochaine sera fortement impactée par des travaux sur le site de Castanet.

CRAHB : Les Séniors ont manqué de peu leur accession en Nationale 3 et les U18 sont toujours en course.

Bien que la ligue Occitanie de Handball note une baisse générale d'adhérent de l'ordre de 10% le CRAHB a lui enregistré une progression de 7% et constitue le 5^e club le plus important de la région.

4- Projet Course d'orientation

M Kelafi souhaite lancer l'organisation d'une course d'orientation avec l'objectif de partager un moment convivial autour d'une animation sportive.

La date prévue est le samedi 24/09/2022, le point central de la manifestation serait le parc de la Durante. Le principe de l'événement serait d'effectuer un parcours d'orientation sur le territoire communal, en équipe. Cet événement serait ouvert à tous, se déroulerait sur la matinée avec une participation de 1 € pour les enfants de moins de 16 ans et de 2 € pour les adultes.

La commune offrirait le panier pique-nique le midi et reverserait les fonds collectés au secours populaire.

Toutes les associations qui le souhaitent sont appelées à être partenaire de l'événement en proposant des animations sur le site de la Durante pendant la matinée ou en aidant à l'encadrement ou en fournissant du matériel (dossards, boussoles ...)

5- Contrat d'Engagement Républicain

Afin de se mettre en conformité avec la loi, la commune d'Auzeville-Tolosane informe les associations de la nécessité de signer le Contrat d'Engagement Citoyen pour pouvoir prétendre à une subvention publique, en l'occurrence communale.

En effet, la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République a institué ce contrat d'engagement républicain. Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le CER a pour objet de préciser les engagements que prend toute association qui sollicite une subvention publique. Ainsi, l'association « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la république (...) », à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

Les associations seront donc inviter, lorsqu'une subvention leur est accordée, à signer le CER.

Fin de la commission à 20h45.